

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2015

**2015 DAC 459** Subvention (80.000 euros) et convention avec l'Association Artistique des Concerts Colonne (1er).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'Association Artistique des Concerts Colonne et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 80.000 euros est attribuée à l'Association Artistique des Concerts Colonne, 2, rue Édouard Colonne 75001 Paris, au titre de l'exercice 2015. Simpa : 53742, 2015\_00628.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association la convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 80.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**